

même bénéficient des avantages spirituels de l'Œuvre, quand la contribution est offerte en leur nom.

On est prié d'informer la Sœur directrice, lorsqu'un associé se retire, ou qu'un membre est décédé.

Outre le privilège des indulgences mentionnées dans le billet d'agrégation, *quatre* messes sont dites chaque mois pour les Associés : une pour les vivants, une autre pour les défunts, une troisième pour les bienfaiteurs et une quatrième pour intentions particulières.

Dans l'espérance d'augmenter les revenus de l'Œuvre, Mgr l'Archevêque de Montréal a approuvé le débit des listes de la colonisation.

Tout don en faveur de l'Œuvre est reçu avec grande reconnaissance.

Plusieurs Curés ont bien voulu, durant l'année dernière, adresser à l'Œuvre, des vieux ornements qui ne pouvaient plus servir ; on a tiré de ces divers envois le meilleur parti possible.

Il serait à désirer qu'on accusât toujours réception des objets, envoyés soit aux missions, soit aux églises pauvres.

Le salut annuel de l'Œuvre des Tabernacles est fixé au 29 janvier, fête de Saint François de Sales.

La fête de l'Exposition annuelle a généralement lieu au commencement de juin. Cette année encore, vu l'exiguité du local, l'Exposition ne pourra avoir lieu.

Toute communication ou demande devra être adressée :  
Sœur Directrice de l'Œuvre des Tabernacles,

Congrégation de Notre-Dame,

Montréal, P. Q.

